



FICHE PROGRAMME

Formation prévention des risques liés à l'amiante Opérateur de chantier sous-section 4 -Formation préalable

Selon l'Arrêté du 23 février 2012

PUBLICS

Personnel exécutant devant respecter des procédures et des modes opératoires.

PRE-REQUIS

- Être majeur
- Comprendre le français (lu, parlé et écrit)
- Avoir une aptitude médicale par la médecine du travail datée de moins d'un an.

DUREE

2 jours – 14 heures

TARIF Inter-entreprises

Information communiquée en amont de la contractualisation dans notre proposition commerciale.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

Accessible sur notre site internet : www.equanime-formation.fr

CONTACT

 contact@equanime-formation.fr

Bureau commercial :

 09 74 98 41 24

Accueil :

09 73 88 98 84

 www.equanime-formation.fr

REFERENT PEDAGOGIQUE

SZTAJNERT Thomas

OBJECTIFS

- Identifier au sein de son activité, les opérations susceptibles d'entraîner une libération de fibres d'amiante ;
- Citer les niveaux d'exposition à l'amiante ;
- Citer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Définir les procédures adaptées aux interventions en ambiance amiantée ;
- Savoir réagir en cas de situations dégradées.

DETAIL DU PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante ;
- Effets sur la santé ;
- Principales exigences réglementaires ;
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, localisation, identification ;
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante ;
- Diagnostics et repérages avant travaux ;
- Techniques de captage des poussières ;
- Méthodes de travail et procédures adaptées à la protection des opérateurs et de l'environnement ;
- Equipements de protection collective ;
- Equipements de protection individuelle : contrôle, utilisation, limites, entretien ;
- Gestion des déchets ;
- Conduite à tenir en cas de découverte d'amiante, de situations d'urgence, de situations anormales ;
- Test théorique et pratique de validation des acquis et corrigé.

Formation prévention des risques liés à l'amiante Opérateur de chantier sous-section 4 -Formation préalable

Selon l'Arrêté du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel.

Méthodes pédagogiques :

Alternance de méthode démonstrative et de d'échanges étayés ou d'exercices pratiques par :
Utilisation de supports pédagogiques (PPT, Vidéos, Rallye photos, ...);
Etudes de cas ;
Plateforme pratique ;
Equipement de sécurité ;
Retour d'expérience.

Moyens humains :

Pédagogues formés

Moyens techniques :

Un livret pédagogique est délivré aux participants ;
Salles de formations modernes équipées (projecteur, tableau blanc, PC...);
Plateforme pratique équipée ;
Equipements individuels.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Le référent handicap est Cédric CYBULSKI, que vous pourrez joindre au 06 36 22 76 32.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La validation du respect des prérequis par le candidat est réalisée par l'employeur. En cas de recyclage, la validité du titre en cours est vérifiée par EQUANIME Formation avant de confirmer l'inscription.

L'inscription peut avoir lieu jusqu'à la veille du démarrage de la session sous réserve de places disponibles.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS

Afin de permettre de suivre l'exécution de l'action, des feuilles de présence seront signées en salle, chaque demi-journée par les participants et par le formateur.

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative écrite réalisé en fin de stage permet la délivrance d'un avis du formateur sur la capacité à réaliser en sécurité les tâches qui seront confiées au participant.

Correction collégiale par le formateur afin que les participants puissent prendre conscience de leurs erreurs et poser des questions.

En cas de réussite aux évaluations :

Remise d'un certificat de réalisation et une attestation de compétence à l'employeur à l'issue du stage.

Validité : 3 ans.